

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 28 octobre 2014 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANDALOT DIT CASOURANG. CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIGOUE. LABIT. MARRAUD. Mrs BIASI. BOUISSIERE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : M. CUNY.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Exposé sur la chasse communale par M. BORTOLINI :

M. BORTOLINI, Président de la Société de Chasse Communale, invité par M. le Maire assistait également à la réunion pour expliquer la situation de ladite société.

M. BORTOLINI explique que la société de chasse communale existe depuis 1960, qu'elle accueille toutes les personnes qui le souhaitent. Il explique la différence entre une société de chasse communale et une société de chasse privée ; la société de chasse communale accueille toutes les personnes qui le souhaitent.

La société de chasse communale organise des battues pour la régulation des prédateurs et la satisfaction des agriculteurs.

Les battues ont un coût important, estimé entre 1 200 € et 1 500 € (cotisations, achat de colliers, frais de restauration...). La subvention versée par la commune de Monclar est de 150 €/an, bien inférieure à celle perçue par d'autres sociétés.

Depuis 5 ans, la société de chasse sollicite un local pour y déposer et dépecer le gibier. Actuellement tout ceci se fait à son domicile, avec les frais d'eau et d'électricité qui lui incombent, ce n'est pas une situation gérable dans le temps.

La société de chasse de Monclar est rattachée à celles de Coulx et St Etienne de Fougères.

M. BORTOLINI rappelle qu'il a remis un devis d'un montant de 13 000 € (sans compter la main d'œuvre : les chasseurs proposent leur bénévolat) pour l'aménagement d'un local chasse sans réponse à ce jour.

L'exposé achevé, M. BORTOLINI quitte la séance.

Le conseil municipal souhaite connaître les moyens mis à disposition par les communes environnantes (voire par celles de l'intercommunalité) pour les sociétés de chasse.

Projet Aménagement Bourg :

M. le Maire informe le conseil municipal de l'obtention de la subvention de l'État (DETR). Le montant sollicité de 100 000 € a été obtenu dans sa totalité aussi la 1^{ère} tranche va pouvoir être lancée. M. le Maire informe que M. HEN viendra en Mairie le 14 novembre prochain expliquer le déroulement de l'opération (choix des matériaux, contacts avec les riverains, etc...). Assisteront également à la réunion M. LAIZE et M. ROUZAUD, architectes, les services du Conseil Général, du CAUE ainsi que M. l'Architecte des Bâtiments de France.

M. STUYK explique que le choix des matériaux est important pour l'esthétique mais également pour la maîtrise des coûts. La partie chaussée est prise en charge par le Département qui s'est engagé pour un montant (évalué pour une réfection classique) par m2 de voirie, tout dépassement sera à la charge de la collectivité.

M. STUYK fait part à l'assemblée qu'il a contacté le Crédit Agricole pour avoir des propositions de financement, celles-ci ne sont pas arrivées à ce jour. Cependant M. STUYK soumet l'idée qu'il faudrait un prêt à long terme, un prêt relais en attendant le versement des subventions et un prêt relais en attendant le remboursement de la TVA.

Point sur les Travaux :

M. le Maire informe sur l'état d'avancement de la salle de sieste : L'entreprise LEFORT-LISSANDRES est intervenue pour la pose des panneaux sandwich en collaboration avec les employés communaux et a réalisé les travaux de zinguerie ; M. SAVIO, électricien et l'entreprise BOUCHARREL pour la pose des menuiseries interviendront semaine 46.

Délibération EAU 47 / Extension du périmètre syndical :

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de prendre des délibérations concernant le syndicat EAU 47 et donne la parole à Mme MARRAUD.

Mme MARRAUD explique que la commune d'Ambrus a sollicité son adhésion au syndicat, que la commune de Saint-Pierre-de-Buzet, a sollicité à la fois son adhésion et un transfert de compétence assainissement collectif et que les communes de Monheurt et Castejaloux ont sollicité un transfert des compétences eau potable et assainissement collectif, à compter du 1^{er} janvier 2015, et qu'il convient de délibérer sur le principe.

Le conseil municipal, donne son accord pour :

- l'adhésion de la commune d'AMBRUS au Syndicat Départemental EAU 47 ;
- l'adhésion et le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de SAINT-PIERRE-DE-BUZET au Syndicat Départemental EAU 47 ;
- le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif de la commune de MONHEURT et de CASTELJALOUX au Syndicat Départemental EAU 47.

Constitution Commission révision listes électorales :

M. le Maire explique qu'il y a lieu de constituer la commission de révision des listes électorales suite au renouvellement des conseils municipaux en mars dernier.

Elle est constituée comme suit :

CANO-HERNANDEZ Magalie

CATHERINE Martine

DECOURTY Thomas

LABIT Marie-Paule

Informations diverses :

Départ du logement communal de Mme LABIGOU Jacqueline :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Mme LABIGOU Jacqueline, locataire du logement communal sis 7 Place de la Mairie – Appartement 2- a donné son préavis de départ pour le 28 février 2015. Mme LABIGOU Jacqueline avait fait poser une cuisine intégrée (mobilier + électroménager) qu'elle propose de céder à la Mairie pour un montant de 1 200 €

Le conseil municipal accepte de verser la somme de 1 200 € à Mme LABIGOU Jacqueline pour conserver la cuisine intégrée dans cet appartement.

Désignation correspondant défense :

M. le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales et conformément aux articles L5212-6 et suivants du CGCT, il convient de désigner le conseiller qui sera le correspondant défense de la commune de Monclar.

Le conseil municipal, élu à la majorité comme correspondant défense de la commune :
Mme CANO-HERNANDEZ Magalie.

Subvention exceptionnelle spectacle de Noël :

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de la Présidente de l'Association des Parents d'Élèves du RPI Monclar/St Etienne de Fougères qui souhaite organiser un spectacle de Noël pour les enfants dont le coût s'élève à 750 €. Elle sollicite une aide financière. La commune accorde une aide financière à l'APE du RPI Monclar/St Etienne de Fougères d'un montant de 250 €.

Cession d'une portion du chemin communal de Peyroux :

M. le Maire explique au conseil municipal que suite à la demande d'aliénation d'une partie du chemin communal de Peyroux cadastré section ZM, n° 21 par M. LEDENTEC sous la précédente municipalité, des mesurages et établissement d'un document d'arpentage ont été réalisés. Ces frais de géomètre s'élèvent à 708 € TTC. M. le Maire sollicite l'assemblée pour connaître son avis sur qui prend ces frais en charge. Après débat et dans la logique de remettre en état les chemins puis de les rétrocéder, il serait malvenu de répercuter les frais à M. LEDENTEC qui acquiert cette portion de chemin alors qu'elle n'a pas subi de réfection. Le conseil municipal décide que les frais de bornage seront pris en charge par la Commune.

Demande de Mme LAHJIOUAI (conseil municipal du 04.09.14) :

La commission des travaux s'est rendue sur les lieux et valide le souhait du conseil municipal émis dans sa dernière séance à savoir pas de cession d'une partie du domaine public afin de conserver la continuité de l'objectif de l'aménagement de bourg.

Demande de subvention par l'ADMR de Verteuil-Coulx :

M. le Maire fait part d'une demande de subvention de l'ADMR de Verteuil-Coulx pour 2014. Cette association effectue un service de portage de repas auprès d'une dizaine de Monclairais suivant son rapport d'activités de 2013. Le conseil municipal décide que cette demande de subvention sera étudiée au moment de la préparation du budget primitif de la commune ; la décision est donc reportée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
